

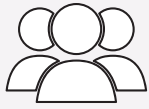
Équipe Mobile médico-sociale

Pour personnes handicapées
vieillissantes



Dispositif porté par :





Qui est concerné ?

- Être une personne en situation de handicap reconnue ou en cours de reconnaissance par la MDPH.
- Être âgé d'au moins 45 ans (critère adaptable en fonction des situations individuelles).
- Être une personne vivant à son domicile et/ou en établissement ne correspondant plus à ses besoins.
- Être une personne vivant ou ayant un projet de vie sur le territoire d'intervention de l'équipe mobile.



Quelles sont les missions de l'équipe mobile ?

Pour les personnes accompagnées et leurs proches :

- Améliorer le repérage des situations de fragilité de la personne et de ses aidants.
- Évaluer les besoins d'accompagnement de la personne.
- Accompagner la personne dans son projet d'orientation/réorientation vers un établissement et/ou un service adapté à ses besoins.
- Mettre en place un plan d'accompagnement incluant, si besoin, des actions de prévention et un soutien aux aidants.

Pour les professionnels, il s'agit d'enrichir les pratiques par les actions suivantes :

- Sensibiliser les professionnels de l'aide à domicile et/ou des établissements du champ du handicap et des personnes âgées.
- Être un soutien afin d'adapter au mieux leur accompagnement auprès des personnes handicapées vieillissantes.





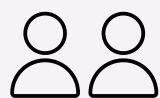
Qui peut solliciter l'équipe mobile ?

- La personne en situation de handicap,
- Les proches aidants (entourage familial, tuteurs familiaux...)
- Les professionnels de santé (médecin généraliste, psychiatre, psychologue, infirmier...),
- Les professionnels intervenant auprès des personnes concernées (accueillants familiaux, mandataires judiciaires...),
- Les établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux,
- Les collectivités territoriales (communes et communautés de communes, services sociaux de secteur, centres intercommunaux d'action sociale...),
- Tout autre dispositif existant sur le territoire...



Quelles sont les modalités d'accompagnement ?

- Prise de contact téléphonique et/ou par mail,
- Recueil des attentes et évaluation des besoins de la personne au domicile ou en établissement,
- Signature d'un contrat d'engagement,
- Mise en œuvre du plan d'accompagnement,
- Suivi et réévaluation du plan d'accompagnement.



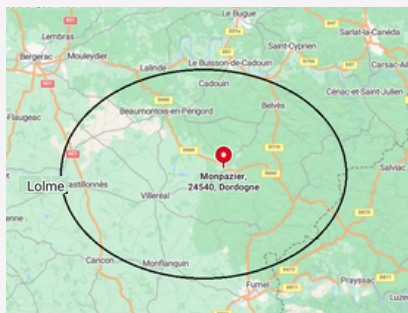
Quels sont les intervenants de notre équipe mobile ?

L'équipe mobile est constituée d'un binôme éducatif / soignant :

- Mélanie Vigier, Monitrice Éducatrice
- Fabien Delagoutte, infirmier diplômé d'État



Quel est le territoire d'intervention ?



L'équipe mobile intervient sur le département de la Dordogne dans un rayon de 25 kilomètres autour de la commune de Monpazier.

Nous contacter :

Les bureaux de l'équipe mobile sont situés au foyer Jacques Delprat des Papillons Blancs de Bergerac.

Du lundi au jeudi 9h-17h

Le vendredi 9h-12h



equipe-mobile@pb24.fr



06 81 94 76 38

Adresse postale : Foyer Jacques Delprat – 6 rue Galmot, 24540 MONPAZIER



www.papillons-blancs24.com

L'équipe mobile PHV est financée par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine. Les interventions de l'équipe mobile sont prises en charge dans le cadre de ce financement : elles sont gratuites pour vous et pour votre proche aidant.

